

TRIPLE A
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin de Saint Pierre 31170 Tournefeuille
828 273 805 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE

L'an 2026,
Le 24 avril,
Au siège social,

Le soussigné Grégoire DUBOIS,

Gérant de la société TRIPLE A, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 200 parts sociales, rappelle que :

1) Suivant acte sous seings privés en date à Tournefeuille du 24 avril 2026,
* Monsieur David MURZEAU a cédé la totalité des 200 parts sociales lui appartenant dans la société au profit de Monsieur Grégoire DUBOIS,
* le cessionnaire en sa qualité de seul nouveau associé a décidé qu'il assurerait les fonctions de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 avril 2026, en remplacement de Monsieur David MURZEAU démissionnaire
* en conséquence, le cessionnaire a décidé que l'article 8 des statuts intitulé « PARTS SOCIALES » sera de plein droit modifié à compter du jour où la cession de parts serait rendue opposable à la société dans les conditions prévues par les statuts, étant précisé que le gérant n'étant pas statutaire, il n'y a pas lieu de modifier les statuts suite au changement de gérant de la société.

3) Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 24 avril 2026, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 24 avril 2026, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Grégoire DUBOIS

